

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 108

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« personnel les »,

insérer les mots :

« syndicats affiliés aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction correspond mieux à la réalité de la structure syndicale.